

Avril 2021

LES ÉCHOS SAINSOIS

Bulletin municipal officiel



Numéro 2

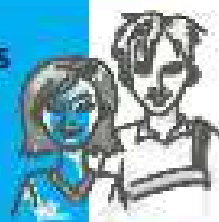
VOTRE AVIS EST DEMANDÉ

**13
JUILLET
2021
15H00**



**FÊTE DES
JUMELLES,
JUMEAUX
OU
MULTIPLES**

Chères Sainsoises, chers Sainsois
Une nouvelle fête vous est proposée en l'honneur des jumelles, jumeaux ou multiples.
Nous souhaitons vous demander vos avis :
Comment appeler cette fête ?
2 géants, une fille et un garçon sont en cours de création et nous souhaitons que vous les baptisiez.



**LE BUT DU JEU : INTÉGRER LE SON
"SAINS" POUR LE NOM DE LA FÊTE
AINSI QUE POUR LES PRÉNOMS DES
GÉANTS**

FÊTE

JEUX

**NOUS
COMPTONS SUR
VOS REPONSES !**

A retrouver dans
ce numéro :

Hommage à
notre Conseiller
Adjoint et Ami,
Pascal LEFEBVRE

Le futur projet
de cantine à
l'école des « 4
Vents »



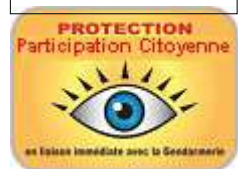
Achèvement du
local de stockage
de la pétanque

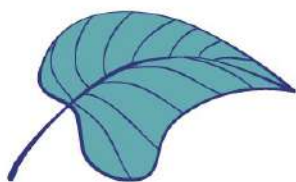


La vie au Collège
Jean Rostand



Participation
Citoyenne





Sommaire

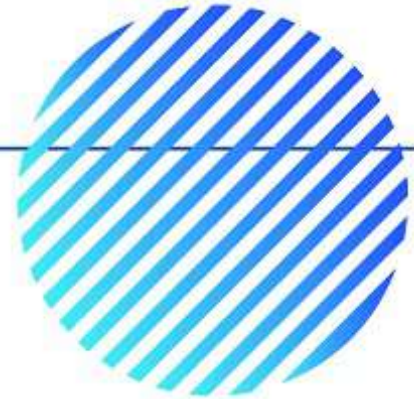


Le mot du Maire	3
Hommage à notre Ami	4
Information 3CA	6
Travaux	7
Vie Communale	10
La Maison du Bocage	17
Reportage	18
La vie au Collège J. Rostand	19
Les associations ont la parole	21
Etat civil	26
Tribune libre	26
Informations utiles	27





Le mot de Madame le Maire



Nous avons voté le budget le 7 avril avec des dotations de l'Etat en baisse (9 183 Euros).

Il est encore très conditionné par la crise sanitaire que nous traversons et les nombreuses incertitudes qu'elle fait planer sur les conditions de mise en œuvre de nos projets et du fonctionnement de nos services.

Néanmoins, nous ne saurions nous contenter de rester dans l'expectative.

Il nous faut avancer prudemment en nous réservant des possibilités d'adaptation rapide.

Le meilleur exemple est la décision en urgence de construire un nouveau restaurant scolaire à l'école « Les 4 Vents » avec une plus grande capacité d'accueil.

L'ancienne cantine reprendra sa fonction initiale de classe.

En effet, deux classes supplémentaires s'ouvrent dans nos deux écoles primaires, ce qui est un signal formidable de renouveau et de jeunesse.

Cette année 2021 sera encore une année d'adaptation, mais aussi de persévérance et d'espérance en des jours meilleurs.

Protégez-vous.

Réforme de la fin de la Taxe d'Habitation pour 2021 :

Suite à la suppression progressive depuis 2018 de la taxe d'habitation pour les foyers, les communes ne percevront plus cette taxe. Pour pallier à cette perte, les recettes départementales de la taxe foncière bâtie (TFB) sont « transférées » aux communes.

Ainsi la part départementale de la TFB n'apparaîtra plus sur vos feuilles mais, par contre, le taux communal 2021 de la TFB résultera de l'addition des taux départementaux et communaux de l'année 2020 soit :

20,74% taux communal non augmenté depuis 2015

+ 19,29% taux départemental

Soit un taux de 40,03% de la base d'imposition prévisionnelle de 2021.



HOMMAGE A NOTRE COLLEGUE ET AMI PASCAL LEFEBVRE



Je viens adresser un dernier adieu à Pascal, lui apporter un témoignage d'amitié, d'admiration et de reconnaissance, à l'Élu bien sûr, mais surtout à l'homme, et présenter par ma voix à vous, sa famille, les très sincères condoléances du Conseil Municipal et du Personnel communal.

Nous nous sommes connus en 2008 lors de notre première élection. Nous avons partagé un premier mandat.

J'ai découvert un homme engagé, exigeant, d'une grande honnêteté intellectuelle, une personnalité forte qui nous boostait pour sortir le meilleur de nous-mêmes.

Je me souviens de certaines de ses interventions tout à fait judicieuses qui me poussaient à la remise en question, indispensable à l'exercice de tout mandat d'Élu.

De 2014 à 2020, nous nous sommes croisés dans des lieux de vie courante, sans pour autant parler de nouvel engagement.

Pour l'échéance électorale de 2020, tu m'as fait confiance pour intégrer notre équipe - d'abord pour construire un nouveau projet, puis dans l'exercice de ce nouveau mandat, mettant tes qualités humaines et tes expériences professionnelles au service des Sainsois.

La sécurité, la communication et la gestion te tenaient à cœur. Nous te devons :

- la mise en place de « Protection Participation Citoyenne »,
- ton regard aiguisé pour revoir les différents contrats contractés par la Municipalité afin de les renégocier,
- ta connaissance de la fonction publique garantissant au personnel communal une écoute adaptée à la Fonction Publique Territoriale.
- et la mise en place de PanneauPocket, cet outil de communication rapide via le smartphone.

J'ai donc connu, nous avons donc connu, un homme de devoirs, ayant assuré sa mission avec sérieux - un sérieux pondéré de beaucoup d'humour.

Nous avons donc connu un homme courageux, tenant à nous faire part rapidement du diagnostic de sa maladie qui était brutalement tombé et regrettant de ne plus savoir laisser tout le temps qu'il souhaitait à la chose publique, à améliorer telle ou telle chose, à participer à l'élaboration de projets pour essayer de rendre plus facile, si cela était possible, la vie des Sainsois.

Et nous avons connu un mari, un père, tellement fier de ce qu'il avait construit avec vous, Véronique - regrettant tristement d'être interrompu dans son nouveau rôle de grand-père.

Il m'a exprimé très pudiquement qu'il avait encore tellement d'amour à vous donner - à vous, Véronique, tellement solide, tellement forte à ses yeux et à vous, ses enfants et petits-enfants.

Je tiens, ce matin, à t'exprimer Pascal, tout mon respect et ma reconnaissance.

En ton honneur, la Ville de SAINS DU NORD a mis ses drapeaux en berne, afin de témoigner à ta famille nos très sincères condoléances.

De là où tu es, je sais que tu veilles sur ta famille. N'oublie pas aussi un regard bienveillant sur nous tous.

Christine BASQUIN

Texte lu à l'église lors de la cérémonie des funérailles

Les ambassadeurs de tri passent dans votre commune pour contrôler vos poubelles et s'assurer de la qualité du tri de vos déchets. Ils examinent votre bac avant le passage du camion de Flamme Environnement et vous apportent tout conseil pour vous aider à mieux trier vos déchets : si votre bac est refusé, ils viendront vous rencontrer pour vous expliquer vos erreurs de tri.

La méthode

Chaque intervention de vos ambassadeurs est enregistrée dans leurs fichiers. Désormais, si des erreurs sont constatées, des étiquettes pourront être mises sur la poignée de votre bac stipulant le refus de collecte. **Ces accroche-bacs sont à laisser sur le bac impérativement !** Vos ambassadeurs viendront les récupérer et vous expliqueront la raison de sa présence.

Sachez que leurs interventions risquent de décaler les horaires de collecte de votre rue.

Des erreurs coûteuses pour la collectivité

Chaque erreur de tri peut avoir une lourde répercussion sur le coût de la collecte de vos déchets, impactant à terme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. De plus, un mauvais tri peut engendrer le rejet d'une importante quantité de déchets recyclables, qui ne pourront être valorisés.

Bien trier, c'est économiser !

Les erreurs les plus fréquentes

Films plastiques, barquettes en plastiques et polystyrène, bois, pots de yaourt, bouteilles de produits toxiques (allume-feu, white spirit...), mouchoirs, essuie-tout, couches... Ces déchets doivent être mis avec les ordures ménagères (couverture rouge grenat).

En cas de doute, jetez votre emballage dans le bac « ordures ménagères ». Si ces doutes persistent, n'hésitez pas à faire appel à vos ambassadeurs de tri, ils sont là pour vous conseiller.

Bien trier, c'est économiser !

Vos ambassadeurs de tri



Pascal GRODZKI
07 86 30 03 16



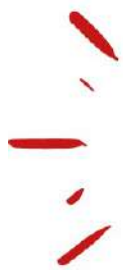
Kévin LEPAGE
06 08 53 07 26



Florian PREVOST
06 31 98 07 59



Cassandra AMAND
06 31 98 58 48



Travaux, Cadre de vie



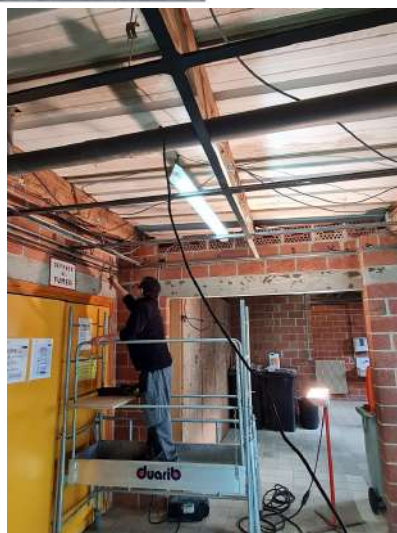
Le coin Travaux...

Le local de stockage de la pétanque est achevé. C'est une très belle réalisation des Services Techniques. Nous souhaitons que le Club de pétanque puisse occuper les lieux à nouveau dans les meilleurs délais conformément aux contraintes sanitaires. Une remise de clés se fera prochainement.



Gymnase rue du Moulin à Vent :

Les Services Techniques y ont débuté la rénovation des vestiaires. Réfection et modernisation des plafonds, éclairage leds, douches neuves, peinture et portes coulissantes.



NOUVEAU CHALLENGE



Le vendredi 22 Janvier 2021 en soirée, Mme le Maire apprenait la création de deux classes primaires à Sains du Nord au sein des écoles « Léon Dorléant » et des « 4 Vents ».

En ce qui concerne l'école « Léon Dorléant », nous procéderons à un aménagement de locaux existants. Par contre, pour l'école des « 4 Vents », l'installation d'une nouvelle classe posait un problème de locaux ou de bâtiments disponibles.

Après réflexion, une seule solution est apparue... La cantine retrouvera sa vocation première de salle de classe...et la création d'une nouvelle cantine s'impose !

La réalisation de celle-ci qui doit se faire dans un délai de 7 mois dans les règles de l'art paraît mission impossible mais réalisable si tous les partenaires jouent le jeu, chacun à son niveau et si, bien sûr, la pandémie nous épargne également.

Nous veillerons au grain... et ferons l'impossible....

Nous vous tiendrons informé(e)s régulièrement sur l'avancée de ce projet...

A suivre....

APRÈS



Informations

Le Mercredi 24 Mars, tous les élus étaient conviés à la Commission des Travaux afin d'aborder les sujets et de prévoir les travaux qui seront présentés et décidés en Conseil Municipal prévu en avril.

Titulaires : Christine BASQUIN, Daniel DEUDON, Jean-Pierre DESSAINT, Maryse DEJARDIN, Eric MARION, Pascal LEFEBVRE, Philippe LERICHE, Gilles CONTESSE, Jean-Luc DOUARRE, Thierry LOPPE, Nathalie DAUMERIES, Marie-Camille WAUTRICHE et Laurent PAYEN.

Présents : Christine BASQUIN, Daniel DEUDON, Jean-Pierre DESSAINT, Eric MARION, Philippe LERICHE, Gilles CONTESSE, Jean-Luc DOUARRE, Thierry LOPPE, Nathalie DAUMERIES, Sabine BUFI, Nathalie POULAT et Cindy DRUART.

Sommaire : Bilan positif des réalisations 2020 malgré la pandémie. Présentation détaillée des travaux du 1^{er} trimestre.

Propositions 2021 :

Rénovation, entretien, sécurité routière et lutte contre les incivilités (caméras) sur l'ensemble de la commune. Présentation de la construction de la future cantine à l'école des « 4 Vents ».

Débat constructif sur ces projets : plans, informations techniques, financières ainsi que les recherches de subventions possibles.

La candidature de SAINS DU NORD retenue pour « Petites Villes de Demain » nous permet d'envisager un ensemble de projets pluriannuels.

Nous avons redéveloppé les différents dossiers et fait le point sur leur avancée.

Epilogue : **SAINS DU NORD bouge... SAINS DU NORD avance...**



Vie communale

Les récompenses du concours des décorations de Noël

Le 30 Janvier, la Commission des Fêtes a remis les prix gagnés par nos Sainsoises et Sainsois inscrits au concours des décorations de Noël. Nous les remercions d'avoir décoré et animé notre village durant ces fêtes pendant cette période difficile que nous vivons.

1^{ers} ex-æquo Messieurs Éric LOISELEUX et Dominique POTELLE avec un menu pour 2 personnes (valeur 80€) à la Maison Aubépine à SAINS DU NORD.

3^o Jérémy LOISELEUX qui gagne une heure de spa pour 2 personnes chez Dolce Acqua à SAINS DU NORD.

4^o Christophe BOTTEAU avec un bon de 30 € à la pizzeria chez Reynald à SAINS DU NORD.

5^o Yannick GILLIS avec un bon de 30 € à la friterie du pavé à SAINS DU NORD.

6^o Michael LECAT avec un bon de 30 € chez Styl'flor à SAINS DU NORD.

7^o Christophe BERLEMONT avec un bon de 30 € à la pizzeria Léonardo à SAINS DU NORD (camion).

Les autres lauréats ont gagné une boîte de chocolats et, bien entendu, nos remerciements : Guy BOSQUET, Estelle COUTURE, Caroline GILLON, Pascal HOCQUET, Johanne JEROME et ses loulous, Alice LIENARD, Vanessa LOISEAU, Nathalie LORIETTE, Catherine LORSIGNOL, Nathalie MABILLE et Sylvain VEROVE. Prix spécial aussi à la ROSERAIE récompensée de chocolats. Bravo et merci à toutes et tous.





Nous espérons que vous serez encore plus nombreux l'an prochain à faire acte de candidature car certain(e)s de nos concitoyen(ne)s avaient toutes leurs chances et ne se sont pas inscrit(e)s.





Réunion du Conseil Municipal des Jeunes



Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni une deuxième fois.

Ils se sont donné rendez-vous à la Maison du Bocage où ils ont pu repérer un terrain afin d'y établir leur futur potager.

Travailler la terre, semer et récolter est pour eux très important. Ils souhaitent comprendre la nature et faire don de leurs futures récoltes aux Restos du Cœur.

Ils font appel également à leur camarades Sainsois si l'envie de jardiner les motive et les intéresse...



Réunion "Participation Citoyenne"



La sécurité est une priorité pour les élus. Pour lutter contre les cambriolages et incivilités, notre Commune a choisi d'adhérer au dispositif « Participation Citoyenne » (projet qui a été mené par M. Pascal LEFEBVRE). Encouragé par le Ministère de l'Intérieur, il permet à Mme le Maire de nommer des référents dont vous pouvez découvrir les responsabilités page suivante.

Il a été adopté par plus de 6 000 Communes en France. Notre Police Municipale et la Gendarmerie en sont les pivots.

Vendredi 12 Mars, une réunion d'information avait lieu à la Salle des Fêtes pour sa mise en place.

A cette réunion participaient le Major Frédéric LEGRAND, le gendarme Nicolas CATTEAUX, Mme Le Maire, Christine BASQUIN, Fabienne HENNART, Brigadier-chef Principal de la Police Municipale de SAINS DU NORD ainsi que Corinne LUZET, Secrétaire Générale.

LA PARTICIPATION
CITOYENNE

QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion. Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adopté et mis en oeuvre.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

➤ LE MAIRE

Pivot du dispositif, le maire :

- Organise une réunion publique avec le responsable local de la gendarmerie pour présenter l'intérêt de la démarche, expliciter son contenu et détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ».
- Signe un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.
 - anime le dispositif (mise en place une signalétique spécifique « participation citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.) Il peut y associer le service de police municipale et/ou le garde champêtre de sa commune.

➤ LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat. Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier. La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

➤ LA GENDARMERIE

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population. Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.

lien Internet : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-collectivites/participation-citoyenne-devenir-acteur-de-sa-securite>



Lucienne BUCHARD

une centenaire heureuse et entourée de sa famille à SAINS DU NORD

Lucienne HAIS est née le 24 Mars 1921 en Touraine à Beaumont la Ronce. Elle rencontre Jean BUCHARD et ils se marient le 11 avril 1949 à la maison commune de SAINS DU NORD. De cette union naissent 9 enfants qui leurs apporteront 33 petits-enfants, 46 arrière-petits-enfants et 4 arrière-arrière-petits-enfants. Toujours bienveillante envers ses proches, c'est une mamie curieuse de tout ce qu'il se passe dans la vie, dans le monde. Elle aime s'adonner à son passe-temps : lire, partager le fruit de ses lectures et de ses connaissances diverses. A l'heure actuelle, elle lit encore un peu chaque jour à l'aide d'une loupe. Trois élus dont Mme le Maire se sont déplacés chez elle (avec son accord et celui de ses enfants) pour lui souhaiter un joyeux anniversaire, lui offrant un bouquet de fleurs... D'autre part sa famille l'a extrêmement gâtée, un peu triste de ne pouvoir le fêter comme il se doit, Covid oblige !

Joyeux Anniversaire Lucienne, de la part de tous les Sainsois !

Recensement militaire (ou "recensement citoyen")



Journée défense et citoyenneté (JDC)

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Exemple : si votre 16^e anniversaire est le 12 janvier 2021, vous devez faire votre recensement entre le 12 janvier 2021 et le 30 avril 2021.

Il est **obligatoire** de faire le recensement militaire. Cela vous permet :

☞ d'obtenir une *attestation de recensement*. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.

☞ d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.

☞ d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait [élection de domicile](#)).

En cas de perte ou de vol de son attestation, vous pouvez demander une *attestation de situation administrative*.

Pâques dans les écoles...



Le vendredi 2 Avril, Mme Le Maire accompagnée d'adjoints s'est rendue dans les écoles de la commune, les bras chargés de friandises pour fêter Pâques.
Quelle joie de voir le bonheur dans les yeux des enfants !!!



Repas des Aînés

Suite aux restrictions sanitaires, toujours en vigueur, et au vu du succès du repas d'Automne en « formule à emporter », nous avons décidé de renouveler l'opération pour le repas de Printemps.

Nous vous proposons donc de vous régaler avec le menu spécialement concocté par M. Pascal GOBLET.

Votre repas sera à retirer à la Salle des Fêtes le 9 Mai de 10 h à 12 h.

Ouvert à tout Sainsois de 65 ans et plus (ainsi qu'au conjoint qui n'a pas atteint l'âge au prix de 16 €) sur inscription en mairie et uniquement via le formulaire joint.

Inscriptions attendues pour le 30 Avril dernier délai.

Nous espérons, une fois de plus, satisfaire vos papilles en attendant de pouvoir combler vos envies de retrouvailles et de danse.





La Maison du Bocage



Les visites à la Maison du Bocage sont bien entendu suspendues suite à la décision de confinement.

Toutefois, le travail du côté du jardin ne manque pas et voici ce qui a été fait et/ou à faire :

- création d'une roselière en amont de la mare (Aménagements + plantations prochaines)
- création d'une pelouse de type prairie humide en aval de la mare. (une flore spécifique y sera installée)
- l'aménagement des berges de la mare est en cours (plantations prochaines)
- préparation de la parcelle pour le potager du Conseil Municipal des Jeunes (pré-labour)
- Suivi avec le PNR (Parc Naturel Régional) : préparation de 7 nouvelles parcelles pour le PNR pour les pieds-mères de plantes sauvages pour production (pré-labour)
- étude prochaine avec l'équipe pour l'aménagement du chalet en "Maison du Sol" (différents type de sols, les milieux particuliers (tourbières, humus, sol des forêts... , les racines, vie du sol, la faune, fourmilière, le vie des lombrics, bactéries, mycorhizes ...) pas de support (sol), pas de vie ou différente !

La maison du bocage assure la valorisation et la préservation du patrimoine bocager

Jardin pédagogique et botanique (évolutif)

Sensibilisation à la préservation de la biodiversité

Randonnées thématiques bocage et forêt

Animations et visites gratuites

Accueil de groupes sur réservation



35 rue Jean Baptiste Lebas
59177 SAINS DU NORD

03.27.59.82.24

jardin.botanique@ville-sainsdunord.fr
ouvert du 01 avril au 31 octobre



Reportage



Gaëlle CHARLET et Nicolas VANDERMARCO—Le Carré du Petit Bois

"Habitant depuis 4 ans à Sains du Nord, j'ai décidé l'année dernière de me lancer dans le maraîchage biologique.

Je cultive sur l'espace test agricole situé dans notre village. Cette année ma compagne me rejoint et nous produisons en plus sur notre parcelle dans le but d'être installés définitivement chez nous l'année prochaine.

Notre activité principale est celle du maraîchage diversifié. En parallèle, nous venons de mettre en place un atelier poules pondeuses BIO.

L'hiver prochain, nous allons planter des arbres fruitiers et petits fruits avec l'arrivée de ruches d'ici 2-3 ans.

Nous allons participer au marché hebdomadaire le mercredi matin, et nous mettons en place des paniers à venir retirer le samedi matin. Nous serons présents sur deux marchés de producteurs : Sains du Nord et Damousies.»



La vie au Collège Jean Rostand

L'avenir se prépare aujourd'hui au Collège Jean Rostand de Sains du Nord avec le Forum des Métiers

En ce début de printemps, les élèves de troisième préparent activement leur orientation.

C'est dans cette perspective que le Collège Jean Rostand de Sains du Nord a banalisé plusieurs demi-journées les Jeudi 18 mars et Vendredi 19 mars pour organiser des rencontres avec des professionnels, des proviseurs et professeurs de lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.

« C'était bien, car davantage concret. On nous a parlé de la réalité des différents métiers » s'enthousiasme cet élève de 3^{ème}. « Je n'avais pas vu la profession d'avocat sous cet angle », précise une autre élève, en sortant de l'atelier « Métiers du Droit »

Les élèves répartis en petits groupes par centre d'intérêt ont pu rencontrer et questionner des représentants professionnels du bâtiment, du Droit, des métiers de la santé, du commerce, de l'insertion professionnelle, de l'éducation spécialisée, de la sécurité, ...

Ce forum organisé par Mme Verbaere, professeur de lettres et Mme Blareau, CPE a été encadré par les professeurs du collège dans le respect des gestes barrières ! Ce forum complète le stage d'observation auquel les élèves ont pu participer en février.

Le forum s'est achevé par un escape game conçu par les assistants d'éducation afin de réaffirmer les valeurs du travail d'équipe et de la motivation. Les élèves de 4^{ème} ont pu également profiter de cette dernière activité ainsi que d'un rallye découverte au Lycée Agricole Charles Naveau de Sains du Nord . Ces actions s'inscrivent pleinement dans le parcours avenir et citoyen défini par l'Education Nationale.



Les collégiens se prennent au jeu ! Un jeu pour renforcer la liaison CM2 / 6^{ème}

Dans le cadre de leur participation au Prix des Incorruptibles, les élèves de 6^{ème} du Collège JEAN ROSTAND de SAINS du NORD et quelques élèves de la classe externée (jeunes de l'IME de Trélon en intégration) ont lu le roman de Sandrine Beau, *Peur dans la neige* au second trimestre. Puis la documentaliste, Mme Lemire, leur a proposé de créer un jeu de société autour du roman afin de voir ce qu'ils avaient retenu de cette lecture.

Tous les élèves se sont pris au jeu et beaucoup investis dans cet exercice qui met en avant leurs talents : création de questions, d'un plateau de jeu, recherche de pions, rédaction du règlement...

Au delà de l'aspect ludique, ce travail a permis de travailler en groupe sur un projet commun où les qualités de tous ont été sollicitées : dessin, créativité, formulation des questions...

Mme Lemire a alors eu l'idée de le proposer aux deux écoles primaires de SAINS du NORD qui participent à ce prix littéraire et ont aussi lu ce roman, l'occasion de relancer la liaison CM2 / 6^{ème}

Même si les sixièmes regrettent de ne pouvoir tester leur jeu avec les primaires, ils espèrent que leur idée fera mouche et qu'ils auront de bons retours.



Création d'un Ciné-Club :

C'est la documentaliste, Joëlle LEMIRE, qui a eu l'idée de créer ce club afin d'élargir l'offre culturelle proposée aux élèves et palier à la fermeture des salles de cinéma à cause de la Covid.

La vie scolaire, encadrée par la CPE, Estelle BLAREAU, s'est rapidement associée au projet et Marc, un AED, a eu l'idée ingénieuse de proposer aux élèves du CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE de faire eux-mêmes la programmation.

Ainsi chaque lundi, les élèves se verront proposer un court métrage suivi d'un débat.

L'occasion de découvrir des courts métrages mais aussi de s'exprimer sur des sujets sensibles qui leur tiennent à cœur : discriminations, racisme, mort, image de soi... Tous les niveaux sont concernés mais, en raison des contraintes sanitaires liées à la Covid, une séance leur sera réservée à tour de rôle.

Ce ciné club est entièrement pris en charge par quatre jeunes en service civique, JUDICAELE, LOANNE, JEAN, OCEANE au sein de l'association Unis Cité basée à Valenciennes.

Ce club devrait avoir de beaux jours devant lui, puisque dès la première séance toutes les places étaient prises et les élèves ont été très attentifs et actifs pendant les débats.



Les associations ont la parole...



Les Bocageux

Les Bocageux continuent de bouger...

L'association évolue au fil des jours et recherche des bénévoles pour ses animations.

Le noyau de base, composé essentiellement de conseillers, s'ouvre chaque année un peu plus aux villageois. A l'entame de la troisième année, deux nouvelles bénévoles viennent encore de nous rejoindre, bienvenue à **Christelle** et à **Laurie**.

Les Bocageux tenaient à remercier Madame le Maire et son équipe pour la mise à disposition d'un local qui leur permettra d'y tenir les réunions et d'y préparer de belles animations au profit des Sainsois.

Frappé comme vous tous par la covid-19, nous avons été contraints d'annuler

notre Foire aux Sangliers, mais aussi de décaler au **5 juin**, les débuts de nos **Marchés Fermiers de qualité**.

Marchés qui se tiendront sous la Halle, chaque premier samedi du mois de Mai à Octobre, de 16 h à 22 h.*

Ces marchés vous proposeront des produits LOCAUX et uniquement. Vous pourrez aussi vous y restaurer à petits prix en dégustant un repas réalisé avec des produits disponibles à l'achat sur celui-ci. Diverses animations viendront étoffer l'offre de services offerts sur ceux-ci.



Les Bocageux, c'est au moins une idée nouvelle par jour ...

Nous avons dû annuler notre rencontre lors de la Foire aux Sangliers, qu'à cela ne tienne, nous vous invitons à **une fête des voisins***.



Surveillez votre boîte aux lettres, une invitation vous parviendra d'ici peu. Le principe est fort simple, nous nous réunissons autour d'un BBQ géant, vous venez avec vos viandes et vos accompagnements, et TOUT LE MONDE mange son repas ensemble.

Ambiance musicale garantie. Un bar sera tenu par l'association. Animations pour les plus jeunes.

Calendrier à venir

17 avril : A.G. et journée présentation

28 mai : la fête des voisins

5 juin : premier marché des producteurs

3 juillet : marché des producteurs (à confirmer)

7 août : marché des producteurs

4 septembre : marché des producteurs

2 octobre : dernier marché des producteurs de la saison

16 & 17 octobre : 36° Fête du Cidre et du Terroir

31 décembre : réveillon de la Saint Sylvestre avec repas dansant

**Animations prévues dans le plus strict respect des règles sanitaires en vigueur et suivant confinement ou couvre-feu.*



Nous continuons tant que nous le pouvons à recevoir nos lecteurs et lectrices.

Seule petite modification, nous appliquons les restrictions volumétriques décidées par le gouvernement et limitons la présence à 3 personnes de familles différentes. Port du masque obligatoire.

Nos permanences se tiennent le premier samedi du mois de 10 h à 12 h et le troisième mercredi du mois de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h et toujours sur rendez-vous au 06.16.55.81.71

En avril, le 3 et le 21 ; en Mai, le 1 et le 19 ; en Juin le 5 et le 23.



Les Sapeurs-Pompiers



Convention de disponibilité signée à Sains du Nord et échanges avec les Sapeurs-Pompiers du CIS Sains du Nord.

Marie-Hélène Quatreboeufs-Niklikowski, 1^{ère} vice-présidente du SDIS 59 était accompagnée à Sains du Nord de Christine Basquin, Maire, et Carole Devos, Conseillère Départementale, pour signer la convention de disponibilité du caporal Mickaël LECAT, agent municipal.



En effet cette convention permettra au Caporal LECAT de pouvoir quitter occasionnellement son travail et venir renforcer nos effectifs lors de carence en personnel la journée, là où la ressource en moyen humain de jour est difficile à stabiliser, dû aux différents emplois de nos 37 sapeurs pompiers volontaires.



Par ailleurs, cette visite nous a permis de mettre en évidence une vétusté de notre ambulance datant de 2007.

Notre doléance a d'ailleurs été entendue et satisfaite par l'arrivée d'un véhicule d'une gamme plus récente à la mi mars. Un véhicule qui est d'ailleurs équipé d'un brancard sur vérin permettant d'atténuer les variations de la route et ainsi permettre une prise en charge optimum des victimes.



LE FRELON ASIATIQUE



Les biologistes l'appellent «vespa velutina nigrithorax». Plus connu sous le nom de « frelon asiatique », cet insecte est apparu en France il y a une quinzaine d'années. Présent désormais dans [la quasi-totalité des départements](#), il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles, qui constituent sa nourriture préférée.

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique est très facile à reconnaître car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une couleur aussi foncée. Vespa velutina est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm. (information du « Parisien »)

Sur la photo ci-contre vous y voyez le nid de frelons asiatiques que les pompiers ont détruit rue Léo Lagrange, le 27/10/2020.

N'hésitez pas à observer et si vous en voyez, merci d'avertir en Mairie.



Abeille

Guêpe

Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Après presque trois mois d'interruption, le Judo Club Sainsois a enfin pu reprendre des entraînements en extérieur, en respectant le protocole sanitaire et les distanciations réglementaires.

Les 2^{ème} et 3^{ème} groupes ont en effet rechaussé leurs baskets le 13 mars pour subir un bon « décrassage » et reprendre de bonnes habitudes.

Une bonne quinzaine de licenciés ont répondu présents et s'en sont donné à cœur joie.

Pratiquer une activité sportive dans le contexte sanitaire actuel est primordial et la priorité du Président, Randolph BUFI, était de renouer le contact avec ses adhérents, de privilégier le lien social et de proposer des entraînements aux jeunes (et moins jeunes !) privés de leur passion.

Quant au 1^{er} groupe, Karim BACHIR, entraîneur, a mis en place une séance adaptée à leur âge tout en tenant compte du fait que les séances se déroulaient en extérieur avec parfois le vent qui s'invitait et ne simplifiait pas la tâche.

Toujours est-il que les conditions météorologiques ne les ont pas freinés et n'ont pas entaché la joie et le sourire sur leur visage.

Malheureusement ce plaisir de les revoir tous, ne fut que de courte durée, car à l'heure où nous rédigeons cet article, nous avons dû, de nouveau, interrompre nos séances.

Un nouveau protocole sanitaire a été mis en place et risque de compliquer le bon déroulement des futurs entraînements, mais nous réfléchissons et nous démenons pour que nos licenciés puissent continuer de pratiquer leur activité sportive.

Par ailleurs, nous remercions les parents, les licenciés et la Municipalité de nous avoir fait confiance pour ces quelques séances et espérons pouvoir en proposer d'autres assez rapidement.





La pratique : un bien fou pour les petits comme les grands....😊



Etat civil



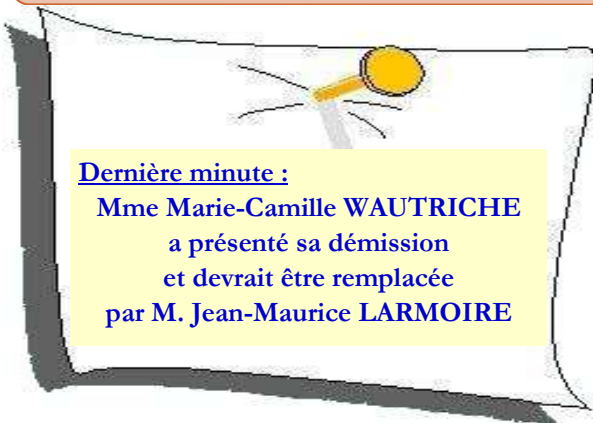
NAISSANCES 1er TRIMESTRE 2021

MERESSE Esther le 1^{er} janvier
DEWAMBRECHIES Ethan le 13 janvier
NAVEAU Rosalie le 19 février

AUCUN MARIAGE AU 1er TRIMESTRE 2021

DECES DU 1er TRIMESTRE 2021

JÉROME Marcel le 9 janvier
CAFFI Gianfranco le 12 janvier
RYEZ veuve DELGÉHIER Aimée le 3 février
BRICARD Jacques le 15 février
HACHIN veuve DEVAUX Raymonde le 16 février
GOURDIN veuve LEBEGUE Lina le 16 février
DELSAUT veuve CONTESSE Jacqueline le 18 février
LETELLIER épouse DELEEUW Michèle le 19 février
GARDON veuve BAUDIN Reine le 23 février
GORIS Didier le 14 mars
CARLIER veuve MAIRESSE Jacqueline le 20 mars
LEFEBVRE Pascal le 30 mars
DUCHENE Huguette le 5 avril



Dernière minute :

Mme Marie-Camille WAUTRICHE
a présenté sa démission
et devrait être remplacée
par **M. Jean-Maurice LARMOIRE**



Tribune libre



Chères Sainsoises, chers Sainsois,

La situation sanitaire nous oblige une nouvelle fois à passer au protocole sanitaire de niveau 3. Ceci nous contraint à renforcer la sécurité sanitaire envers les administrés, c'est pourquoi il serait opportun d'aider ces derniers à se protéger en leur proposant une nouvelle dotation de masques. Nous espérons donc que la municipalité y veillera et agira rapidement.

Vous allez bientôt entendre parler d'une opération nommée "voisins vigilants". Nous restons prudents face à ce concept dont nous pensons qu'il pourrait entraîner des dérives et donner aux habitants le sentiment d'être observés voire espionnés. Nous comptons plus sur le devoir de chacun et souhaitons simplement que chacun d'entre nous se sente épris du désir de bienveillance, d'entraide et de solidarité.

Comme vous, nous avons appris la suppression de 3 classes au sein de notre collège Jean Rostand. Si, comme tous, nous déplorons cette décision et soutenons ce combat (notamment la mise en place d'une pétition), nous nous interrogeons sur ce qui n'a pas été fait en temps et en heure ces dernières années tant au niveau national (entre autres, la réduction des subventions nécessaires au service public de l'éducation. Celles-ci sont d'autant plus néfastes et injustes pour les territoires ruraux déjà soumis à de grandes difficultés) que localement. Force est de constater que Sains Du Nord perd cruellement, depuis de nombreuses années, des habitants, ce qui engendre fatalement une baisse de nos effectifs dans les différents structures éducatives...Il est temps d'agir et de refaire de Sains Du Nord un village où il fait bon vivre, où les commerces rouvrent, où les projets (culturels, industriels, associatifs etc...) ne demeurent pas des projets ! Espérons également que le dispositif "petites villes de demain" mis en place par l'Etat et auquel notre commune adhère soit un coup de pouce dans la réalisation du Sains-Du-Nord de demain.

Enfin, comme vous, nous avons appris le décès de Monsieur Lefèbre, conseiller municipal. Nos pensées vont vers son épouse, ses enfants, sa famille et ses proches à qui nous renouvelons nos plus sincères condoléances.

Nous ne pouvons que vous recommander de prendre soin de vous et des vôtres, nous restons à votre disposition pour toute difficulté, remarque ou demande éventuelles. Bien sincèrement.

Les élu(e)s de la liste « Humanisme et Ambitions »

Informations



POURQUOI DONNER SON SANG ?

Si vous n'en avez aucune idée, il existe plusieurs raisons de donner son sang. En voici quelques-unes !

DONNER SON SANG EST BON POUR LA SANTÉ

Pour le bon fonctionnement de l'organisme, le sang doit être d'un certain volume et débit dans le corps. Donner régulièrement son sang aide donc à **réduire la pression** dans les vaisseaux sanguins et permet une circulation plus facile vers le cœur.

Donner son sang peut aussi permettre de **réduire le risque de développer certains cancers**. En effet, conduisant à une réduction des réserves de fer dans l'organisme (et c'est pourquoi les anémiés ne sont pas autorisés à donner du sang), le don de sang réduit par la même occasion les **dommages causés par les radicaux libres dans le corps**.

LES DONS SONT VITAUX POUR LES PATIENTS ATTEINTS D'UN CANCER

Le sang récolté est généralement utilisé pour les cas **d'hémorragie** (accouchement, intervention chirurgicale ou accident), les cancers et les maladies du sang. Suivant les cas, les traitements nécessitent des transfusions **régulières** et en **grandes quantités**.

De plus, les cellules de la moelle osseuse qui sont à l'origine des globules rouges sont détruites par le traitement par chimiothérapie. L'organisme ne pouvant plus les renouveler a besoin d'un **apport de cellules sanguines** par le biais d'une transfusion.

QUI PEUT DONNER SON SANG ?

Si vous pesez au **moins 50 kilos**, avez entre 18 et 70 ans ou êtes reconnu apte par un médecin, vous êtes capable de donner votre sang. Suivant les cas, vous devrez attendre une période donnée avant de faire un don de sang :

- Sept jours après un **traitement antibiotique** ou un soin dentaire ;
- Quatorze jours après un **épisode infectieux** ;
- Quatre mois après un voyage dans un lieu où sévit le paludisme ;
- Huit semaines après un don de sang total.

J'espère que vous êtes, maintenant, convaincus que donner son sang est devenu d'utilité publique notamment pendant cette pandémie de COVID 19.

IL Y A ACTUELLEMENT UN MANQUE DE SANG TRÈS TRÈS IMPORTANT.

La Commune a décidé de s'investir dans la collecte des dons (voir page suivante).

Le camion ne venant plus chez nous, plusieurs personnes ne peuvent plus donner leur sang pour cause de déplacement impossible.

De ce fait, à compter du mois de mai, la Commune mettra en place une navette **GRATUITE** qui vous transportera à AVESNES SUR HELPE pour donner votre sang.

Vous devrez venir vous inscrire en Mairie au plus tard **HUIT JOURS AVANT LA DATE** pour obtenir un rendez-vous. Nous faisons tout pour vous (prise de rendez-vous auprès du centre, inscription pour la navette et transport aller-retour...)

Nous incitons toutes les personnes qui le souhaitent, ainsi que celles qui n'ont jamais osé franchir la porte du camion, de passer en mairie pour que nous puissions vous expliquer en toute simplicité ce qu'est vraiment le don et comment vous êtes pris en charge dès votre arrivée dans la salle. Une collation et une boisson sont offertes après le don.

LE PROCHAIN DON SE DEROULERA LE 06 MAI 2021 A AVESNES/HELPE

Nous prenons les inscriptions en mairie jusqu'au 28 avril 2021

N'HÉSITÉZ PAS A EN PARLER AUTOUR DE VOUS CAR NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

NOUS VOUS ATTENDONS TRES NOMBREUX



Vous voulez faire vos courses

La navette vous transporte !

1 € le trajet aller/retour

**Pour plus de renseignements,
appelez la Mairie
au 03 27 59 12 12**



**Vous emménagez à Sains du Nord ou vous déménagez à l'intérieur de la Commune,
VENEZ VOUS SIGNALER EN MAIRIE.**

Cela nous permettra de connaître par exemple :

- ☞ le nombre de personnes résidant dans le logement **en cas d'incendie**,
- ☞ les coordonnées des jeunes à convoquer pour le recensement militaire (**indispensable pour les examens scolaires et le permis de conduire**),
- ☞ les personnes plus âgées afin qu'elles reçoivent le colis de fin d'année et nous permettre de les contacter en cas de canicule,
- ☞ mais également de vous prévenir immédiatement grâce à votre numéro de téléphone, au cas où vos animaux seraient en divagation, accident ou pour tout autre problème urgent etc....

PETIT RAPPEL CONCERNANT LA SECURITE ROUTIERE

Un véhicule à l'arrêt ou en **stationnement** ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de **stationner** sur le **trottoir** sauf si un marquage au sol l'autorise expressément.



L'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable. L'amende s'élève à **135 euros** pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues et trois-roues.

Puis-je me garer devant chez moi ?

Non ! Même **devant chez soi** (devant son propre garage), il est interdit de **stationner** (se garer). L'arrêt ou le **stationnement devant** une entrée carrossable d'immeuble est qualifié de gênant par le code de la route. Il n'existe aucune dérogation à cette règle, y compris pour le propriétaire d'un garage individuel.

A red rectangular stamp with the text "PERMIS DE CONSTRUIRE" in white capital letters.

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Maison individuelle

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle de plus de 20 m². Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m².

Une maison individuelle construite pour votre usage personnel n'est pas soumise à la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés. Par contre, les maisons destinées à être louées, mises à disposition ou vendues doivent respecter ces règles. Elles doivent être construites et aménagées de façon à être accessibles quel que soit le handicap. L'obligation d'accessibilité concerne les circulations extérieures, le logement et le stationnement automobile.

Le délai d'instruction est de **2 mois pour une maison individuelle et ses annexes** et de 3 mois pour les autres projets.

Agrandissement d'une maison individuelle existante

Vous envisagez d'agrandir votre maison en la surélevant ou en construisant, par exemple, une véranda ou un garage. Pour savoir quelle autorisation vous allez solliciter, vous devez savoir si votre construction se trouve dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS). Vous pouvez obtenir cette information auprès de votre mairie.

Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI) (Formulaire 13406*07)



Déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Extension : surélévation, véranda, pièces supplémentaires...

L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une **surélévation** ou de la **création d'une véranda**.

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher **de plus** de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

Cependant, **en zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU)** ou un document assimilé, **vous pouvez créer jusqu'à 40 m²** d'extension en déposant une DP. Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et [recourir à un architecte](#).

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, à la mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Modification aspect extérieur

Une DP est exigée par la mairie quand **vous modifiez l'aspect extérieur** d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- Changer la toiture

Construction nouvelle (abri de jardin, garage...)

Une nouvelle construction est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Emprise au sol inférieure ou égale à 20 m²
- Surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- Hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, à la mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Délais d'instruction

Le délai d'instruction est de **1 mois** à partir de la date du dépôt de la déclaration préalable.

Cependant, dans un délai d'1 mois suivant le dépôt de votre déclaration préalable, l'administration peut, par courrier vous notifier un **délai supplémentaire de 1 ou 2 mois** si le projet entre dans les cas de majoration de délais.

Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI (Formulaire 13703*07)

Pour toutes vos démarches, **LE DÉPARTEMENT EST LÀ !**

Pôle Emploi | **CARSAT**
RSA | **MSA**
Assurance maladie | **Carte grise**
Handicap | Déclaration d'impôts...
Retraite | **CAF** | **La Poste**

Nord | **BANQUE des TERRITOIRES**

Pour vous aider dans toutes vos démarches

France Services
Le Camion bleu de l'Avesnois



Ouvert pendant le confinement

Nord | **France Services** | **BANQUE des TERRITOIRES**

Le camion bleu sera présent pour vous informer même pendant le confinement.

1 ^{er} Lundi	Trélon*	3 ^{er} Lundi	Wagnies-le-Grand
1 ^{er} Mardi	Etroeungt	3 ^{er} Mardi	Gommegnies
1 ^{er} Mercredi	Sains-du-Nord*	3 ^{er} Mercredi	Poix-du-Nord
1 ^{er} Jeudi	Dourlers	3 ^{er} Jeudi	La Longueville
1 ^{er} Vendredi	Wignehies	3 ^{er} Vendredi	Bavay*
2 nd Lundi	Pont-sur-Sambre	4 th Lundi	Leval
2 nd Mardi	Cartignies	4 th Mardi	Boussois*
2 nd Mercredi	Prisches	4 th Mercredi	Cousolre*
2 nd Jeudi	Maroilles	4 th Jeudi	Ferrière-la-Grande
2 nd Vendredi	Bousies	4 th Vendredi	Villers-Sire-Nicole

*Jours de marché jusque 13h

Prenez rendez-vous

Tel : 03 59 73 18 20

Mail : avesnois.franceservices@lenord.fr



Consultez les dates exactes des permanences du Camion bleu sur info.lenord.fr

Avis au Public

Le Centre de vaccination d'Avesnes sur Helpe est ouvert dès à présent aux personnes âgées de 70ans et plus

pour vous inscrire
téléphonez au
03.27.79.73.21
du lundi au vendredi de
8h à 17h

merci



Wifi
Salle spacieuse

Et si vous aviez la possibilité de travailler dans un espace de coworking mis à votre disposition ?

Information au 03.27.59.12.12

Vous pouvez utiliser nos locaux !

